



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
COMMUNE DE GRATENS

COMPTE - RENDU

Séance du 18 Décembre 2020

Procès-Verbal

N° 9/2020

Législature 2020 -2026



ORDRE DU JOUR

1. Election d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du 12 Novembre 2020
3. Urbanisme :
 - 3.1. Reprise de l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'Information par la mairie à compter du 01/01/2020
 - 3.2. Renouvellement de la convention avec le PETR du Sud Toulousain
4. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch
5. Demande de dérogation de scolarisation hors commune de résidence
6. Délimitation et matérialisation du lieu-dit Barrau sur RD 7
7. Terrains communaux lieu-dit « sous le canal »
 - 7.1. Autorisation de division parcellaire et accès voirie
 - 7.2. Devis géomètre
8. Columbarium : tarif des concessions cinquantenaires
9. Compte rendus de réunions
10. Divers

Séance du 18 Décembre 2020

En période d'état d'urgence sanitaire - Épidémie COVID-19
(Réf : Décrets du 23/03/2020 et du 11/05/2020)

L'an deux mille vingt, le dix huit décembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

Présents : DUTREY Alain, FELIU Sébastien, LAPIZE Patrick, SIADOUS Stéphanie, MAUROY Frédéric, DANGLA Claude, SAURRAT Catherine, LEMARCHAND Valérie, TOUSTOU Thierry

Absents : AMARAL Angélique, MORIN Maurice, CHAUVIN Olivier, RODRIGUEZ Graziella, ESTRADE Eric, CACAULT Pénélope.

Procurations : AMARAL Angélique à SIADOUS Stéphanie, CHAUVIN Olivier à FELIU Sébastien, MORIN Maurice à MAUROY Frédéric, RODRIGUEZ Graziella à LEMARCHAND Valérie.

1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance.
Mme SIADOUS est élue à l'unanimité.

M. le Maire propose le huis clos pour statuer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et invite les conseillers municipaux à se prononcer par un vote à main levée. Les résultats sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	RESULTAT
12 (dont 3 procurations)	0	0	Huis clos approuvé à l'unanimité

-----**DEBUT DU HUIS CLOS**-----

La séance continuant,

2. Approbation du précédent compte rendu

Le compte rendu du 12 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

3. Urbanisme

Bien que déjà abordés au cours de la réunion du 24/10/2020, les deux points ci-après doivent faire l'objet d'un nouveau délibéré, le PETR du Sud Toulousain ayant apporté des modifications à sa convention le 30/11/2020.

3.1 Reprise de l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'Information (Cua) par la mairie à compter du 01/01/2021

Le Conseil Municipal réaffirme la reprise de l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'Information (Cua) par la mairie à compter du 01/01/2021 pour atténuer le coût annuel lié à l'instruction de ces dossiers. L'annexe jointe à la convention du service ADS du PETR du Sud Toulousain sera renseignée en ce sens.

3.2 Renouvellement de la convention avec le PETR du Sud Toulousain - N° 2020DEL0078

Le PETR nous a transmis les termes de sa nouvelle convention de partenariat pour l'instruction de nos dossiers d'urbanisme. Désormais, cette convention ne pourra être renouvelée que par « décision expresse des parties » et non par tacite reconduction.

Cet exposé entendu et après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve la convention et son annexe et autorise M. le Maire à les signer.

La séance continuant,

Le Conseil Municipal engage une discussion sur le volume des dossiers d'urbanisme enregistrés en mairie et sur les différentes phases liées à l'instruction jusqu'à la notification. Est également évoqué pour information le processus de télétransmission (service instructeur et contrôle de légalité) ainsi que le coût annuel supporté par la commune, en constante augmentation.

4. Modification des Statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) - N° 2020DEL0079

Le SIECT a notifié la modification de ses statuts et invite les communes membres à se prononcer sur leur approbation. Après en avoir pris connaissance des éléments constituant ce dossier, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la modification des statuts du SIECT.

5. Demande de dérogation de scolarisation hors commune de résidence - N° 2020DEL0080

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Madame HEBRARD, enseignante à la maternelle, nous a fait part de son souhait de scolariser son fils à GRATENS à partir de la rentrée de septembre 2021 et non à Bérat sa commune de résidence. Le courrier reçu est porté à la connaissance des conseillers municipaux.

Après mise au délibéré de cette requête, le Conseil Municipal décide de prendre en compte la démarche de cette famille et lui accorde la dérogation sollicitée. L'inscription de cet enfant prendra effet en septembre 2021 et ne donnera pas lieu à appel à participation aux frais de cette scolarité à la commune de Bérat. En effet cette dernière dispose d'une part de la capacité d'accueil de cet enfant et d'autre part cette commune accueille déjà deux enfants de Gratens sans contrepartie financière.

La séance continuant,

M. le Maire indique avoir reçu une demande de participation aux frais de fonctionnement d'une école privé à Samatan, un enfant de Gratens y étant scolarisé. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signifier à cet établissement le refus de participation aux frais de scolarisation.

6. Délimitation et matérialisation du lieu-dit Barrau sur RD 7 - N° 2020DEL0081

Le quartier Barrau, comme d'autres quartiers de GRATENS, nécessite une réflexion quant à la sécurité des riverains et des élèves qui utilisent les transports scolaires et plus particulièrement dans le sens du retour « Le Fousseret et Cazères / Gratens ».

La création d'un arrêt de bus en face de celui déjà existant est une nécessité. La sécurité n'est pas assurée dans le virage du canal de St Martory et il est fréquent d'y croiser des enfants regagnant leur domicile sans bande piétonne et éclairage suffisant. Zone 50 ou zone 70 : une étude va être menée en collaboration avec le Conseil Départemental et fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Patrick LAPIZE, 1^{er} Adjoint est en charge de ce dossier qui nécessitera vraisemblablement une acquisition foncière afin que ce futur arrêt de bus soit aux normes PMR.

7. Terrains communaux lieu-dit « Sous le Canal »

7.1 Autorisation de division parcellaire et accès voirie - N° 2020DEL0082

Concernant les terrains lieu-dit « Sous le Canal » dont la vente est envisagée en partie, le Conseil Département nous suggère un aménagement de la RD 626 B afin de ralentir la vitesse. Cette étude engageant des frais importants, reste pour l'instant en sommeil.

7.2 Devis géomètre - N° 2020DEL0083

Le Conseil Municipal décide de mettre deux terrains diffus à la vente, l'entrée se faisant par la RD 7. Il mandate le cabinet G.O Mètres de Carbone d'établir un devis en vue de la division parcellaire.

8 Columbarium : concessions cinquantennaires - N° 2020DEL0084

L'option d'une concession cinquantenaire pour le columbarium est proposée par M. le Maire afin de répondre favorablement aux demandes des familles. Le tarif retenu pour 30 ans est de 700 euros. Le Conseil Municipal décide de porter celui de 50 ans à 1 000 €.

8. Comptes rendus de réunions

8.1 Ordures Ménagères : redevance incitative mise en place par la Communauté de Communes Cœur de Garonne

La collecte des poubelles grises sera tarifée à la levée avec un forfait de douze levées par an. La Communauté de Communes Cœur de Garonne communiquera ultérieurement sur les modalités et les tarifs appliqués. Elle lancera un appel à vacataire pour effectuer un relevé de situation auprès de chaque habitant et de définir ainsi les besoins de chacun.

8.2 Aménagement de lieux d'implantation de récup'verres

Un premier récup'verre sera implanté dès que la plateforme de réception sera faite, dans l'angle du chemin Barut et du chemin de Labastide-Clermont. Le second sera positionné sur le parking du cimetière.

9. Divers

9.1 Marché de Plein Air du jeudi

M. LASSEUBE, vendeur de confitures, remercie la municipalité d'avoir accédé à sa demande de participation et renouvellera sa demande l'année prochaine. Les horaires du marché sont momentanément décalés et fixés de 14h à 18h.

9.2 Remerciements

Le personnel communal remercie la municipalité pour l'octroi de la prime annuelle.

9.3 Vie du village

M. le Maire informe le Conseil Municipal du passage de l'épaveuse sous le bas du village, que le nettoyage des rues du bourg a été effectué. Il a été signalé un manque d'entretien des routes départementales, un problème de stationnement derrière l'Église. Ces derniers points feront l'objet d'une attention particulière. Concernant le problème de stationnement derrière l'Église, il y sera remédié rapidement, s'agissant de « deux voitures ventouses ».

Un état des lieux des fossés quartiers « Labouille » et « Route de Peyssies » sera réalisé prochainement suite au dégagement des embâcles sur le ruisseau du « Peyre ».

Le traditionnel goûter de Noël des enfants s'est bien passé. Le Maire remercie les conseillers municipaux en charge de cette manifestation.

Une carte de vœux est à l'étude et la distribution à la population se fera début janvier. A cette occasion et pour la première fois, la municipalité distribuera également un cadeau de Noël aux aînés de plus de 75 ans.

----- *FIN DU HUIS CLOS* -----

Fin de séance à 21h 30.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE
Angélique AMARAL	<i>Procuration à SIADOUS Stéphanie</i>
Pénélope CACAULT	
Olivier CHAUVIN	<i>Procuration à FELIU Sébastien</i>
Claude DANGLA	
Alain DUTREY	
Éric ESTRADE	
Sébastien FELIU	
Patrick LAPIZE	
Valérie LEMARCHAND	
Frédéric MAUROY	
Maurice MORIN	<i>Procuration à MAUROY Frédéric</i>
Graziella RODRIGUEZ	<i>Procuration à LEMARCHAND Valérie</i>
Catherine SAURRAT	
Stéphanie SIADOUS	
Thierry TOUSTOU	